



# Fédération des Médecins Spécialistes de France

60, rue Laugier 75017 PARIS – T. 01 47 63 40 52 – F. 01 47 64 93 41 – M contact\_fmssm@orange.fr

Contacts : Djamel DIB : 06 77 25 22 41

Le 1<sup>er</sup> Décembre 2009

## COMMUNIQUÉ

### La mise à mort programmée des spécialités cliniques

La médecine libérale spécialisée est en danger, la FMSF dénonce la disparition programmée de ses spécialités cliniques.

Les spécialistes cliniques ont un niveau d'expertise reconnu par tous. Leur activité est essentiellement fondée sur l'écoute, l'examen clinique et l'analyse de plus en plus complexe. Ce trépied est chronophage et peut faire appel à la mobilisation de ressources autres que techniques, seules actées actuellement. L'Assurance Maladie ne rémunère pas à sa juste valeur l'acte intellectuel et le coût de la pratique est occulté. Cela explique logiquement que les revenus des médecins de ces spécialités sont les plus faibles ce qui est une des causes de la désaffection des jeunes vers ces spécialités.

La FMSF a toujours dénoncé cette situation, elle a proposé un référentiel CCAM clinique adapté, mais la volonté de faire aboutir ce dossier n'est pas au rendez vous. Nous ne pouvons accepter que ces spécialités cliniques qui sont une richesse de la médecine libérale soient poussées exclusivement vers le salariat, aggravant les déserts médicaux et diminuant d'autant l'accès des soins qui est pourtant le véritable fil conducteur de la Loi HPST.

Cette alternative à l'hospitalisation disparaît progressivement ce qui est d'autant plus regrettable que la médecine libérale est génératrice d'économies pour la société et répond à la demande de colloque singulier du patient avec « son » praticien.

La FMSF pèsera de tout son poids dans les prochaines négociations conventionnelles pour que les spécialités cliniques soient rémunérées à leur juste valeur et elle en fera un casus belli.